Image not found or type unknown

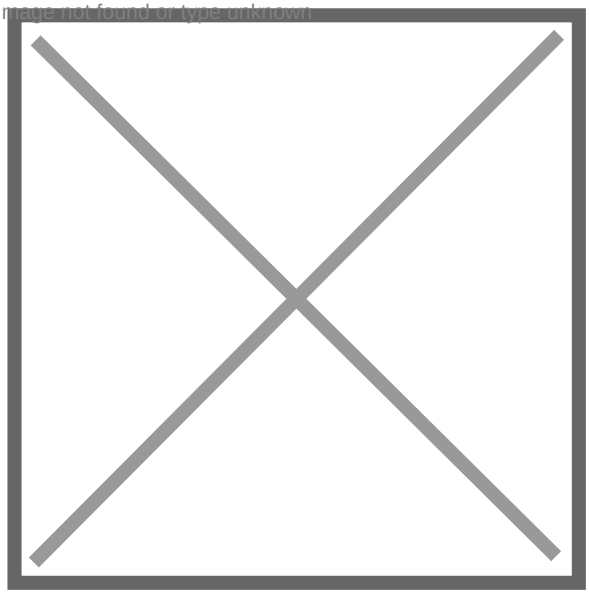

Puis-je annuler une partie de ma commande ?

Par **vesuvio**, le **04/03/2018** à **11:02**

Bonjour,

Ayant acheté une maison avec une cuisine équipée et les appareils electro-ménagers intégrés installés par l'ancien propriétaire, j'ai commencé, sans surprise, à constater des dysfonctionnements de ces derniers.
C'est d'abord les feux d'une plaque tout gaz qui donnent des signes de faiblesse mais nous avons du envisager un renouvellement lorsque le lave-vaisselle a laché.
Nous avons contacté un installateur qui doit nous remplacer ces deux éléments de manière à les intégrer proprement dans la cuisine équipée.

Les éléments étant à commander avec un délai de 5 semaines, il nous a demandé 150 euros d'arrhes pour un total (pose comprise) de 900 euros.
Cependant,quelques jours après signature du bon de commande, mon épouse s'aperçoit que le lave-vaisselle n'est pas en panne (un simple couvercle de liquide mal refermé en empêchait le démarrage)
Sera t-il possible de faire annuler la commande du lave-vaisselle et ne maintenir que celle de la plaque gaz ?
Sachant que la plaque gaz coute 300 euros .
Sinon le commerçant est-il en droit d'encaisser les 150 euros d'arrhes et de ne nous livrer aucun des deux éléments ?

Par **nihilscio**, le **04/03/2018** à **11:46**

Bonjour,

Il vous faut lire attentivement le contrat de vente. Si le terme *arrhes* y figure et non le terme *acompte*, vous disposez d'un certain délai pour annuler la commande et, dans ce cas, le commerçant conserve les arrhes.

Par **morobar**, le **04/03/2018** à **15:37**

On peut rajouter que par défaut (sans aucune mention) on est en présence d'arrhes et non d'acompte.
Il vaut mieux négocier tout de suite avec le commerçant en lui indiquant que ce n'est que partie remise.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés